



Modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap (auto-école non spécialisée)

1/Accueil individualisé :

Toute personne en situation de handicap est accueillie avec bienveillance, sans jugement, et dans le respect de sa situation. L'écoute active permet de comprendre ses besoins dès le premier contact.

2/Information transparente :

Il est expliqué à la personne que l'auto-école ne dispose pas des équipements ni des compétences spécifiques pour assurer une formation adaptée aux différents types de handicap.

3/Prise en charge par le référent handicap :

Un référent handicap est identifié au sein de l'établissement. C'est lui qui prend en charge la demande, assure le suivi, et devient l'interlocuteur privilégié pour accompagner la personne dans ses démarches.

4/Orientation vers des structures spécialisées :

Le référent oriente la personne vers le CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap, <https://www.ceremh.org/>), qui dispose des ressources nécessaires pour adapter la formation à chaque type de handicap.

5/Collaboration avec les réseaux compétents :

L'auto-école travaille en lien avec des structures extérieures (centres spécialisés, réseaux d'auto-écoles adaptées, organismes de mobilité inclusive...) pour garantir une orientation cohérente et efficace.

6/Suivi et accompagnement du parcours :

Même après l'orientation, l'auto-école peut rester disponible pour accompagner la personne dans ses démarches ou répondre à ses questions, dans la mesure de ses compétences.



4 RUE DU DOCTEUR PAQUELIN,
75020 PARIS
06 59 99 67 76
CONTACT@LECOLEDUVOLANTDOR.FR
E22075000160

DATE(S) :

Nous consulter

INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter <https://www.automobile.ceremh.org/>